

L'AVENIR.

Paraît CINQ FOIS par semaine, tous les MARDIS, MERCREDIS, JEUDIS et deux fois les SAMEDIS au matin. Le journal se publie à deux éditions. L'abonnement à la 1ère est de... L'abonnement à la 2e est de... (Voir les conditions à la dernière colonne.)

L'AVENIR.

ANNONCES. Les annonces sont reçues aux bureaux du journal de 10 heures à 4 heures du soir, tous les jours. La circulation de l'avenir est considérable et présente une bonne voie de publication pour les annonces. (Voir le tarif à la dernière colonne.)

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE ET DU COMMERCE.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE PROPRIÉTAIRES.

" LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT "

REDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

TRIBUNE DU PEUPLE.

Liberté de penser.

M. le Directeur,

J'ai reçu samedi la Minerve de jeudi et j'y vois une remarque par laquelle on essaie de faire croire au public que l'individu qu'elle dit avoir fait de l'opposition à l'Assemblée de dimanche, 6 du courant, 10, se prononçait contre toute manifestation quelconque, 20, était absolument muet.

De ce qu'il a parlé seul à l'Assemblée au soutien d'une opinion adoptée par tous les ministériels de Montréal et de Québec, elle conclut qu'il était le seul dans St-Hyacinthe qui eût retenu cette opinion. C'est un tirant habilement de paroles conclusions que son habile propriétaire, journaliste éminent et distingué, s'est placé à nous dans l'esprit public comme directeur d'une presse.

Afin de faire voir de quel côté étaient, dans cette occasion, la raison et la saine politique, je vais donner un résumé complet et exact de ce qui s'est passé relativement à l'adresse à Son Excellence, qui a été signée par environ la moitié des électeurs, et par deux fois plus de jeunes gens et d'enfants qu'électeurs.

Le quatre du courant, plusieurs citoyens de St-Hyacinthe furent prévenus que le soir de ce jour, une assemblée se tiendrait chez L. V. Sicotte, écrivain, avocat, et qu'il y serait question d'adresser aux moyens de faire signer par les habitants du comté, une adresse au Gouverneur général, approuvant sa conduite. Une vingtaine de citoyens du village s'y rendirent. M. Sicotte indiqua le but de l'assemblée et M. Cartier produisit un projet d'adresse imprimée, qu'il avait reçu la veille de Montréal, en fit donner lecture, et il fut proposé d'adopter ce projet.

Monsieur Dessaulles demanda la permission de faire quelques remarques et dit: "qu'il voyait avec quelque surprise que l'adresse dont il venait d'entendre la lecture et qui était envoyée toute dressée de Montréal, fut si différente de celle qui avait été adoptée pour la ville de Montréal elle-même; et après avoir lu cette dernière, il ajouta: qu'il lui paraissait évident que, dans l'adresse qu'il venait de lire on avait été de parler du ministère, afin qu'elle pût être signée par tous les libéraux de quelque nuance qu'ils fussent; qu'à Montréal, on avait évidemment trouvé qu'il était d'une grande importance, dans les circonstances actuelles, de faire appuyer le gouverneur général par l'universalité des citoyens du pays; que ce qui était important à la ville l'était également à la campagne; qu'en conséquence il lui semblait qu'il serait sage d'adopter une adresse analogue à celle de Québec ou à celle de Montréal, parce que ces adresses, surtout celle de Québec, ne froissaient aucune opinion politique, seraient universellement signées sans la moindre objection; que celle qu'on proposait ne plairait probablement pas à un grand nombre des citoyens de St-Hyacinthe; et qu'il lui semblait qu'il viendrait mieux de réunir toutes les opinions que de les faire diverger; qu'on pouvait d'ailleurs mieux approuver sa proposition que les résolutions adoptées au Champ de Mars quelques jours auparavant, ne disaient rien du ministère et ne s'attaquaient qu'au Gouverneur général, et que conséquemment la question du moment lui semblait consister dans l'approbation du Gouverneur général seulement; que pour lui, il était prêt à lui donner son approbation pleine et entière et à remercier Son Excellence pour sa conduite, si pleine de justice et de fermeté, mais qu'il lui était impossible de donner son adhésion à la politique ministérielle."

M. Sicotte répondit: "qu'il conseillait à l'Assemblée d'adopter le projet d'adresse venu de Montréal, parce que l'objection à ce projet venant d'un homme qui était généralement connu comme partisan politique opposé à l'administration, on ne manquait pas de s'y prévaloir de l'adoption d'un autre projet comme d'un triomphe sur les amis du ministère dans St-Hyacinthe; qu'adopter un autre projet sur la proposition d'un adversaire, équivalait à déclarer un manque de confiance dans l'administration; que si on adoptait ses vues, M. Dessaulles pourrait de suite écrire dans le journal l'avenir, que l'opinion publique, dans St-Hyacinthe, était adverse à la politique ministérielle." Je crois donner là, exactement, la substance des principales objections de M. Sicotte.

M. Dessaulles observa "que cette assemblée étant uniquement préparatoire, il lui semblait qu'on pouvait, sans s'exposer le moins du monde à être considéré comme ayant fait une admission, ne pas assumer une position qui, vu les circonstances, n'était pas rigoureusement essentielle; qu'il n'avait jamais été décidé que cette adresse dût être adoptée; que conséquemment, en en adoptant une autre, on n'abandonnait pas une position prise après réflexion; qu'on ne pourrait, dans tous les cas, regarder l'adoption de sa proposition que comme un moyen de faire converger toutes les opinions vers un point capital; et qu'il croyait devoir ajouter que lui, M. Dessaulles, ne croirait pas pouvoir, soit comme gentilhomme, soit même comme partisan politique, tirer de l'adoption de sa proposition par une assemblée préparatoire, les conclusions que M. Sicotte avait pointées comme devant en découler."

M. Sicotte maintint et développa les objections qu'il avait déjà faites et la majorité des personnes présentes se prononça en faveur du projet qu'on leur avait envoyé accompagné

d'une lettre imprimée dont la rédaction est très remarquable et que voici:

Montréal, 2 mai 1849.

Monsieur,

Les feuilles publiques vous auront appris les tristes événements dont la capitale vient d'être le théâtre; l'insulte faite à la personne du Gouverneur général lorsqu'il venait d'accomplir un imposant devoir comme représentant de sa majesté; l'incendie du lieu des délibérations du parlement par des hommes sans principes et sans loi; et la destruction de la propriété individuelle. Cette conduite brutale et deshonorable a dû appeler sur eux l'indignation et l'énergie réprobation des honnêtes gens dans toute l'étendue du pays. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'à la nouvelle de ces actes de vandalisme qui souillent la civilisation chrétienne du dix-neuvième siècle, vous avez senti le besoin d'offrir votre appui aux autorités constituées pour rappeler au devoir des hommes égarés et ramener l'ordre dans la société.

Plus les adresses que vous voterez seront fortes et prononcées, plus, dans ces circonstances, vous témoignerez de confiance dans le Gouverneur général, ET DANS SON ADMINISTRATION, PLUS VOUS LEUR DONNEREZ D'APPUI, MIEUX VOUS ACCOMPLIREZ VOTRE DEVOIR DE BON CITOYEN. IL FAUT Y SONGER; SI CET APPUI LEUR MANQUAIT, SI LE PAYS LEUR FAISAIT DÉFAUT, ILS SE RETIRERAIENT INFAILLIBLEMENT ET MALGRÉ EUX, POUR ABANDONNER LE VAISSAU DE L'ÉTAT SOIT A DES MAINS A NOUS ENNEMIES, SOIT A L'ANARCHIE ET LA GUERRE CIVILE.

Je ose me flatter que vous n'hésitez pas à leur donner votre concours dans ces moments difficiles.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc. (Signé) T. BOUTILLIER, M. P. P.

J'apprécierai ailleurs ce délit de mendicité politique, commis par un ministère soi-disant fort et puissant.

Le dimanche, 6 du courant, après la messe, une assemblée fut convoquée sur la place de l'église. M. Sicotte en expliqua le but, et le projet d'adresse au gouverneur général, envoyé de Montréal et adopté dans l'assemblée préparatoire, et conseilla aux citoyens de le signer. Quand M. Sicotte eut fini, M. le curé de St-Hyacinthe s'avança et se prononça avec toute l'énergie dont il fut capable en faveur de la politique ministérielle; fit l'éloge du ministère et conseilla fortement à l'assemblée de lui donner, pour le passe, son approbation pleine et entière. Il jeta dans cette allocution les bases du sermon qu'il a fait hier au soutien du ministère et de sa politique; se mettant par là en contradiction flagrante avec l'esprit de la circulaire de Mgr. de Montréal. Néanmoins, comme il fut juste envers tout le monde, je dois prévenir le lecteur qu'il ne serait peut-être pas strictement raisonnable de reprocher amèrement à M. le curé de n'avoir pas découvert, à vue de nez, l'esprit de cette circulaire.

De toutes les personnes composant l'assemblée, M. le curé de St-Hyacinthe s'est certainement montré comme le partisan politique le plus enthousiaste. Souvent pendant les deux discours de M. Sicotte, M. le curé, avec cette solennité dans la pose et cette élégance dans le geste qui le distinguent, faisait dessiner à son chapeau de gigantesques auroles autour de sa tête, afin de provoquer des applaudissements. Il y réussit trois fois, mais aussi son chapeau voltigea quelquefois en pure perte, et alors, il retombait, sans avoir l'air déconcerté le moins du monde, sur le chef qu'il a le bonheur de protéger.

Ceux qui connaissent M. le curé de St-Hyacinthe savent que, chez lui, le point inattaquable n'est pas le jugement, ceux qui ne le connaissent pas le soupçonneront probablement, après ce que je viens de dire, dont je garantis l'exactitude. Cette conduite de M. le curé de St-Hyacinthe a fait parler bien des gens. Les uns ont dit que son allocution à l'assemblée du 6, formait le pendant, sinon tout-à-fait le contrepoint de la bénédiction qu'il a donnée le 23 nov. 1837, à ceux qui partaient pour aller se battre à St-Charles; les autres se plaisaient à rappeler, qu'interrogé en cour, dans une occasion importante, sur le fait de cette bénédiction, il la traita d'une manière un peu cavalière, vu son état; d'autres disent qu'avec un système un peu raisonné de restrictions mentales, on peut excuser bien des choses; d'autres encore disent que les auroles du chapeau, comme la bénédiction du 23 nov. 37, seront peut-être plus tard l'occasion de nouvelles restrictions mentales diplomatiquement imaginées; enfin on dit bien des choses, et moi je fais les plus grands efforts pour ne penser mal de personne, et j'y réussis autant que la faiblesse de l'humanité peut le permettre.

Quand M. le curé eut fini (et à l'encontre d'une habitude invétérée, chez lui, il fut très bref) M. Dessaulles vint développer ce qu'il avait dit à l'assemblée préparatoire, et ajouta "qu'il trouvait étrange que quand la Chambre d'Assemblée, avec une forte majorité ministérielle, n'avait pas jugé qu'il fut nécessaire pour elle, premier corps politique du pays, de voter une approbation explicite de la conduite du ministère, on jugeât l'approbation absolue des campagnes si essentielle; et il conclut en disant que dans les circonstances actuelles, il lui paraissait qu'il était parfaitement inutile pour les campagnes, de faire deux pas quand les villes n'en faisaient qu'un."

La réplique de M. Sicotte fut moins une réponse à M. Dessaulles qu'une attaque violente contre M. Papineau, cauchemar de convention

de toutes les ambitions satisfaites ou mécontentes. M. Sicotte ne crut pas s'alaisser en se faisant l'écho des érailleries de la Minerve ou d'un Nelson, et dit que les malheurs de 1837 étaient dus à M. Papineau qui était aujourd'hui l'allié des tories et votait avec eux. Après cela il fit contre M. Dessaulles une attaque personnelle singulièrement déplacée et il termina en disant qu'il était essentiel d'approuver l'administration et son chef, et que d'ailleurs, en approuvant l'un on approuvait l'autre, puisqu'ils étaient inséparables.

M. Dessaulles répondit en peu de mots "qu'en tout autre temps il se chargerait volontiers de défendre la conduite par mentaire de M. Papineau, mais que ce jour là il s'abstenait de s'étendre sur cette matière, parce que l'Assemblée n'était pas là pour juger M. Papineau, et qu'il ne serait pas raisonnable de le prolonger indéfiniment; qu'il se bornerait donc à dire que pas un homme au monde ne pouvait voter un acte de politique de M. Papineau qui n'eût pas strictement pour objet direct l'extension des droits et des franchises du peuple, et la restriction systématique des privilèges de la couronne ou des empiètements métropolitains; qu'il s'abstenait aussi de discuter la politique ministérielle, parce qu'il maintenait que les ministres devaient être laissés en dehors de la question dont on s'occupait; et il termina en disant qu'il était vrai jusqu'à un certain point, que dans l'administration du gouvernement en général, le gouverneur et son administration étaient inséparables, excepté en fait de responsabilité; mais que dans ce cas-ci, on devait les séparer, puisqu'il s'agissait de la sanction d'un bill, chose que le gouverneur pouvait refuser, et que lord Elgin avait accordé parce qu'il était un homme impartial, éclairé et sincèrement libéral; qu'il était donc d'une grande importance qu'il fut universellement approuvé; et que puisqu'il y avait un moyen facile d'obtenir l'unanimité, il l'espérait encore qu'on l'adopterait."

Le parti ministériel se refusa à tout et on invita les gens à aller signer. L'Assemblée se composait d'au moins six à sept cents personnes, et cent quarante dont la moitié n'était pas électeurs allèrent donner leur nom. L'individu en question n'était donc pas seul. Les jours suivants on porta la requête dans le village et les concessions, et on obtint un nombre considérable de signatures. Néanmoins la grande moitié des électeurs a refusé de signer. En revanche on a plusieurs centaines de signatures d'enfants au-dessous de seize ans.

Eh bien, je le demande avec confiance, n'eût-il pas été plus sage d'adopter un projet qui eût convenu à tout le monde? Quelque considérable que soit le nombre des signatures, il faut bien admettre qu'il aurait été encore plus considérable si on avait adopté une adresse analogue à celle de Montréal, et on n'aurait forcé personne, par une attaque qui n'est remarquable que par la maladresse avec laquelle elle est formulée, à apprendre au public qu'un nombre très considérable des signatures obtenues, peut être représenté par zéro.

Il était plus important d'avoir les signatures des électeurs qui les ont refusées que toutes celles, fussent-elles quadruples par le nombre, des enfants qui en ont donné.

Maintenant quelques mots sur l'incroyable intrigue ourdie à Montréal par les amis de ces mendiants de votes de confiance qu'on appelle les ministres responsables.

Si les ministres, ou plutôt la majorité des ministres, car je crois qu'il y a parmi eux quelques hommes sincères de l'égoïsme n'eût vengé pas, si la majorité des ministres avait été guidée par l'amour du bien public et non par de misérables idées d'ambition personnelle, on n'aurait pas cherché à surprendre, à l'occasion de l'approbation que le pays doit à lord Elgin, une approbation pour soi-même, qu'on est si loin de mériter, ne serait-ce que pour la manière dont on a, — si toutefois ce n'est pas mentir que de se servir de cette expression, — fait face à l'émeute.

En Angleterre la question ne roulerait évidemment que sur la sanction accordée au bill d'indemnité par le gouverneur général. Là, il ne peut pas le moins du monde s'agir des ministres, car ils n'avaient rien à faire avec la sanction. Qu'est-ce que les tories demandent à la Reine? Le rappel de lord Elgin. Qu'est-ce que les libéraux demandent? Son maintien dans le poste qu'il occupe avec honneur pour lui et avantage pour nous. Voilà toute la question et uniquement la question. Eh bien, je dis qu'en pareille occurrence et quand il ne s'agit que de la politique générale de la colonie relativement à la métropole, et nullement des dissidences des partis dans la colonie, il faut être bien petit, bien rongé de vanité, bien mesquinement ambitieux, bien incapable d'une idée large ou d'un sentiment noble et généreux pour profiter de la stupeur générale pour essayer, par des voies souterraines, d'escamoter dans les campagnes, avant qu'elle n'ait pu être mise au fait de ses hésitations, de ses tâtonnements, de son manque absolu de bon sens et de courage, de toutes ces lâchetés enfin qu'on vient de commettre, pour essayer, dis-je, d'escamoter un vote d'approbation, à la faveur de l'indignation que tout le pays devait ressentir à la nouvelle de pareils excès.

Les hommes qui ont été assez serviles et assez vendus au pouvoir pour prêter leur ministère à cette machination, se sont pour jamais rendus indignes de la considération des gens qui se respectent et respectent leur pays. Quoi! quand il s'agit de consacrer un précédent d'une aussi grande importance que celui que lord Elgin avait consenti à créer; quand il était si urgent de faire approuver par tout le pays sans exception la conduite d'un

homme qui reconnaissait explicitement, par le fait, l'obligation que lui impose l'esprit de la constitution, de sanctionner toutes les mesures qui ont reçu l'approbation des deux chambres, il a pu se trouver, dans le gouvernement et dans la chambre, des hommes d'assez peu de portée dans l'esprit, d'assez peu de patriotisme dans le cœur, pour méler furtivement une mince question de satisfaction personnelle pour les ministres à une pareille question de politique générale! et essayer de réduire une lutte constitutionnelle de la colonie à la métropole aux proportions d'une simple lutte de partis dans la colonie! Ce seul trait, si l'esprit public était plus formé, et l'éducation politique plus complète, suffirait pour perdre à jamais les hommes qui ont osé faire une pareille tentative, et pour les faire honnir comme d'ambitieux égoïstes pour qui les mots patriotisme, dignité nationale, désintéressement politique n'ont aucun sens.

Puis voyez cette lettre que je publie; lisez ces mixtures et ces bassesses et dites si un ministère qui ne désavoue pas de pareilles flagorneries peut un seul moment se poser devant le pays comme méritant son respect et sa confiance.

"Je n'ai pas besoin de vous dire... que vous avez senti le besoin d'offrir votre appui aux autorités constituées."

Rien de plus vrai. Si nous avons senti ce besoin, il est strictement certain qu'il était parfaitement inutile de nous apprendre cette nouvelle; si nous ne l'avions pas senti, il était peut-être un peu hardi d'essayer de nous persuader le contraire de ce que nous savions mieux que personne, puisqu'il s'agissait de nos propres idées. Cette phrase est tout simplement, (je voudrais trouver un autre mot, mais je n'en connais pas d'applicable) est tout simplement une lourde bêtise, ce qui n'a pourtant pas empêché un homme d'esprit de la signer. Alors a-t-il signé sans lire? Ou bien s'est-il encore une fois dit à lui-même: "afin de ne pas embarrasser cette chère administration qui est déjà bien assez tourmentée par des ingrats, je ferme les yeux et me dévoue!" Il doit avoir fait l'un ou l'autre.

N'est-il pas étrange néanmoins, que ce même ministère qui vient de gaspiller cent quatre-vingt mille livres de l'argent de la province au profit des usuriers, soit si parcimonieux sur d'autres items qu'il n'ait pas, à sa disposition, un rédacteur tolérable et qui au moins soit en état de comprendre la définition du mot bêtise. Quoi! M. Lafontaine, pendant les cinq jours qu'il n'a pas paru en chambre à la suite de l'incendie du palais législatif, n'a pas pu trouver dix minutes pour mettre un peu de bon-sens dans une vingtaine de lignes!

Voilà pour le minis; passons au reste. C'est encore plus triste, car c'est sérieux. Plus vous témoignerez de confiance dans le Gouverneur général et dans son administration, mieux vous accomplirez votre devoir de bon citoyen."

C'est à dire que celui qui ne veut approuver que le gouverneur seul, parce que dans ce cas-ci, le gouverneur seul est en cause, n'est pas un bon citoyen. Alors comment qualifierai-je tous les ministériels de la chambre, et tous les ministériels de Montréal et de Québec, qui dans cette même circonstance où vous demandez de la confiance à genoux, ont en la cruauté de ne pas faire mention de vous? Sont-ils tous de mauvais citoyens?

Quoi, dans Montréal, le quartier général des affaires, on n'a pas osé demander cette prestation de confiance, après laquelle on soupire comme une coquette après les galants, parce que tout le monde rougit de l'incapacité absolue des ministres en présence de l'émeute, et on fait souffler, par ses éclaireurs, aux habitants de la campagne, que pour être bon citoyen il faut faire beaucoup plus que n'ont fait tous les ministériels, bons citoyens pourtant, dans vos idées, de la Chambre et des villes! Pour être bon citoyen, il faut donner le pas aux vaniteuses satisfactions personnelles de quelques ministres, sur une question de politique générale pour le pays!

Des mandataires du peuple ont écrit à leurs constituants une lettre qui ne signifie rien autre chose que: "Vous êtes un peu ignorants, et comme vous ne savez peut-être pas ce qu'il faut faire pour être un bon citoyen, je vais vous l'apprendre. Je vous ai bien appris ce que vous aviez pensé et senti, à plus forte raison dois-je vous indiquer ce que vous devez faire. Vous avez été bons citoyens quand vous m'avez élu, mais vous ne seriez peut-être pas bons citoyens si je ne vous memais pas en laisse. Ainsi faites cela, sinon vous cesserez d'être un bon citoyen."

Voilà certainement la signification de cette lettre: voilà ce qu'on a dit aux habitants de la campagne: voilà ce qu'on a dit aussi à des hommes intelligents qui auraient pu penser et écrire cent fois moins mal que les rédacteurs ministériels; qui n'avaient nullement besoin qu'on leur envoyât des idées jetées dans un moule convenu, et encore quel moule! et pourtant eux hommes n'ont pas en assez de respect pour eux-mêmes pour déclarer les pauvretés qu'on leur envoyait et les jeter à la figure de ceux qui les estimaient si fort qu'ils leur disaient virtuellement: "N'agissez, ne parlez, ne pensez même, que de telle et telle manière."

Ici je m'adresse à tous les hommes indépendants, quelque soit la nuance politique à laquelle ils appartiennent et je leur dis: "Ne trouvez-vous pas que la tactique qu'on a adoptée depuis quelques années, d'envoyer dans les campagnes des résolutions, des adresses, toutes faites dans un même esprit (le plus souvent de servilisme ou d'intérêt) indique d'abord l'inouïable esprit d'intrigue qui anime les chefs de notre politique, en second lieu le

"profond mépris qu'on fait de l'opinion des campagnes, tout en faisant semblant de les flatter! Ne trouvez-vous pas que le seul fait de l'envoi dans les campagnes de résolutions circulaires tout imprimées, est une preuve qu'on est convaincu que les campagnes n'ont pas d'autre opinion, d'autres idées que celle qu'on se donne la peine de leur suggérer et qu'on peut se moquer d'une opinion qu'on excite ou comprime à son gré? Ne trouvez-vous pas qu'une pareille tactique n'a jamais pu être inventée que par l'égoïsme, l'esprit de domination, les prétentions personnelles! Ne trouvez-vous pas que tout ce que le pays, ou même seulement quelques campagnes, consentent à recevoir l'impulsion d'une coté, de quelque parti qu'elle soit; acceptent complaisamment tout ce qu'il plaira à quelques nallités politiques de leur suggérer, il est impossible d'espérer que l'esprit public se forme, ni que le peuple acquiesce le sentiment de sa dignité! Si, à chaque occasion importante, il est essentiel de ne dire que ce qui a été pensé dans les villes, ne serait-il pas bien plus simple et bien plus court que M. le procureur général se chargeât, sans les consulter, d'exprimer l'opinion ou les vœux des campagnes? Si les rédacteurs ministériels seuls savent dire de bonnes choses, — et on voit combien ils ont été heureux et brillants certains fois-ci, — je ne vois pas pourquoi le pays ne choisirait pas de suite son rédacteur général, et je soupçonne qu'il lui serait excessivement facile de faire un meilleur choix que celui que le premier ministre a fait! Ne trouvez-vous pas qu'en fin de compte, un procureur général qui tolère des rédacteurs qui accablent de nuances grossières comme des planètes, n'a guère le droit de dire que le peuple qu'il représente n'est pas en état de choisir des officiers-rapporteurs?"

Puis on finit en disant: "Il faut y songer, si le pays leur fait défaut, ils se retireront MALGRÉ EUX pour abandonner le vaisseau de l'état à des mains ennemies ou à l'anarchie et la guerre civile."

Voilà le grand mot lâché; la grande bataille démasquée! "Si vous ne pensez pas comme moi, je résigne, — et vous me perdrez, — et ce serait grand dommage pour vous — et aussi pour moi, car si je résigne, j'avoue franchement que c'est malgré moi."

Ah pour le coup, voilà qui est adroit, diplomatique et pratique. Ne trouvez-vous pas, lecteur, que cette dernière inadvertence, ce malencontreux malgré moi suite aux yeux sans microscope, et que le rédacteur, s'il est autre que le chef lui-même, a dû passer un mauvais quart-d'heure pour cette diplomatique distraction?

Moi je trouvais qu'il aurait été au moins décent de laisser penser le pays avant de lui dire: — pensez comme moi, ou je résigne — mais c'est qui vient dire tout haut, je résignerai malgré moi ont bien le droit de penser différemment, si toutefois... ils pensent.

Enfin, que dire de cette menace d'abandonner le vaisseau de l'état à l'anarchie et à la guerre civile? Evidemment cela veut dire: — Aussi longtemps que j'ai dirigé le vaisseau de l'état, il n'y a eu ni anarchie ni guerre civile; aussi longtemps que je le dirigerai, il n'y en aura pas.

Eh bien, c'est à la suite de toutes les inconcevables lâchetés qu'on a commises à la suite de tous les tâtonnements, de toutes les hésitations qu'on a accumulées, — peut-être malgré soi, c'est aussi possible à qu'ailleurs, — à la suite de tous les ordres et contre-ordres qu'on a donnés, — très volontairement à mon avis, — c'est surtout après avoir opposé l'émeute avec rien autre chose que de la peur, de l'inertie et de la résignation aux volontés de la providence, qu'on ose venir dire, non pas à ceux qui savent tout cela, mais à ceux qui n'ont pas encore eu le temps de le savoir: — Si je résigne, vous aurez l'anarchie. — Y a-t-il des termes dans aucune langue qui puisse qualifier exactement un pareil acte de roquerie!

Eh! mon Dieu, qu'avons-nous donc vu depuis trois semaines dans Montréal? Vous n'appelez pas cela de l'anarchie! Toute cette ville caillasse armée, maîtresse pendant plusieurs jours de la propriété publique et privée, c'est là ce que vous appelez de l'ordre! ce sont-là les avantages d'avoir la puissance exécutive dans des mains amies! Les troupes chargent les émeutiers en riant, convertent avec eux, ou arrivent invariablement trop tard, et c'est là ce que vous appelez la protection de mains amies! Pas une mesure préventive n'est prise pour suppléer au défaut des troupes, et voilà votre activité! Le maire de Montréal représente que quand même il ferait une nomination de cinq cents conseillers spéciaux, les magistrats tories peuvent la rendre illusoire en créant cinq cents autres; vous ne pouvez encore aucune mesure énergique, quand vous avez là le parlement pour vous soutenir; et voilà ce que vous appelez sans doute, — ne pas reculer devant les responsabilités de vos charges! et vous allez même jusqu'à laisser crier par vos propres amis que le maire n'a pas l'énergie nécessaire à la situation, pendant que cette situation, sortant de toutes les conditions ordinaires de tranquillité et de sécurité, l'interlocution du maire était nécessairement impuissante, et devait faire place à une intervention plus forte et plus haute! Un ministre promet des armes aux amis de l'ordre; vous l'obligez de s'excuser de les avoir promises; vous finissez par les accorder, — et encore quelles armes! de vieux pistolets sans pierre et des coutelas de boncher — et le lendemain vous les reprenez parce que déjà les brigands crient de peur, et voilà sans doute ce que vous appelez de la fermeté et de l'esprit organisateur! Vous apprenez un pays par une proclamation que l'ordre est établi le lendemain d'une émeute et deux

heures seulement avant une seconde émeute! et voilà votre perspicacité!! Vous venez avouer que vous avez été pris par surprise; que vous n'avez aucune police, (je ne parle pas ici de la police urbaine, mais de cette police de surveillance générale qu'un gouvernement doit avoir sous peine d'être déclaré passible d'impeachment) ou bien qu'elle faisait tout autre chose que de s'occuper de ce qui se passait; et voilà sans doute la vigilance de vos mains armées!! L'hon. M. Lafontaine, cet homme énergique et barre de fer, comme vous l'appellez spirituellement, a le courage de faire sortir une proclamation promettant CENT LOUIS!!! à ceux qui feront découvrir les auteurs de l'incendie du parlement. — Perce qu'on peut estimer aussi bien à un million qu'à cent mille louis, parce que ce qui est détruit ne se refait pas, — dans le même temps qu'un citoyen de Québec offre cent piastres de récompense à quiconque lui fera connaître l'auteur du vol d'un casque, d'un manchon et de deux boas,!! — pour l'amour de Dieu, faites donc attention à la coïncidence — et voilà ce que vous appelez de l'habileté pratique, du jugement!! Vous jetez l'argent de la province par les fenêtres quand il s'agit de votre popularité, et vous êtes mesquins et lades quand il s'agit de découvrir les auteurs de l'un des plus grands attentats qu'aient eu à enregistrer les annales de l'histoire!! Vous avez tant de peur de prendre l'initiative en quoi que ce soit, que vous voudriez que les dénonciations vinssent volontairement des individus!! et vous espérez que des gens qui ont la certitude d'être assassinés du moment que leur déposition sera rendue publique, vont aller, pour ainsi dire, vendre leur vie pour cent misérables louis!! Il fallait au moins offrir une somme qui valût la peine de courir quelque risque! L'homme qui aurait fait connaître les véritables auteurs de l'incendie, était forcé, et vous le savez, de laisser le pays!! Il fallait par conséquent lui donner les moyens de ne pas au moins être à la mendicité une fois sorti!! — Mais il fallait beaucoup d'argent. — Eh sans doute, il en fallait beaucoup, et c'était plus que jamais l'occasion d'en dépenser utilement beaucoup! quelques milliers de louis ne sont rien pour parvenir à la connaissance des coupables! et si au lieu de votre pitoyable proclamation qui est l'exacte mesure de l'homme qui l'a imaginée, faite et signée, vous aviez fait jouer à propos mille ou deux mille louis, vous auriez eu tous les témoins nécessaires. Quand on est forcé, par des événements exceptionnels, d'acheter les consciences, il faut donner non pas seulement leur valeur intrinsèque mais leur valeur d'occasion. Mais pour cela, il faut avoir le génie des circonstances; et j'ose me permettre de douter qu'un chef de cabinet qui, dans un pareil moment, ne fait pas, pendant cinq jours, un seul acte d'apparition en chambre, soit doté d'aucune espèce de génie!!

Non, la chose est claire maintenant: le ministre n'a voulu assumer aucune responsabilité; et il y a quelque chose dans tout cela qui a du voir, — s'il n'est pas complètement aveuglé sur son propre compte, — que des habitudes de brusquerie à la véritable fermeté, il y a loin; que des intrigues habilitées et éminemment pacifiques des coulisses parlementaires à la répression du brigandage organisé, il y a bien plus loin encore; et enfin que ces regards de sévérité calculée avec lesquels on maintient une espèce de discipline, et qu'on lance à propos à celui qui hésite à voter dans un certain sens, n'ont plus d'effet contre la canaille des rues; et que la ce n'est plus un mutisme calculé, ni un système de confessionnal qu'il faut employer, mais de l'organisation, de la vigueur et du sang-froid physique et moral.

Qui n'a pas ri de pitié autant que frémi d'indignation à la lecture de cette allocation sans nom, de M. Baldwin à la chambre, le lendemain de l'incendie, dans laquelle tout ce que l'affaiblissement intellectuel et moral ou il était réduit lui permet de dire — c'est qu'on allait rechercher les auteurs du désastre de la veille et qu'il fallait s'occuper maintenant des ordres du jour!! Misère et pitié!!

Pas un mot sur cette effrayante violation des privilèges et de l'invulnérabilité d'un corps politique: pas une parole d'indignation, pas une idée appropriée à la circonstance, pas une mesure énergique proposée; pas un moyen suggéré; pas plus de mention de la perte irréparable qu'on venait de faire que de l'autodafé d'un homme de paille un mois plutôt!! et c'est pour de pareils hommes qu'on invite les campagnes à mêler, sans l'ombre de nécessité, de la politique de personnes à une question de politique sociale autant que coloniale!!

Il y a des hommes que les petites circonstances émeuvent et que les grandes circonstances écrasent: ce sont les petits esprits!! Il y en a d'autres que rien n'émeut, c'est ceux chez qui le cœur n'existe qu'à l'état physique. Eh bien, je demande si la majorité des ministres n'appartient pas à l'une ou à l'autre de ces catégories?

Un homme a cru faire de la grandeur d'âme, en disant: "j'aime mieux que ma maison soit brûlée plutôt que de faire répandre une goutte de sang." Certes, c'est donc un sang très-précieux que celui de messieurs les brigands de Montréal! Et si votre maison, en brûlant en avait fait brûler vingt autres, chose très possible, puisqu'on coupait les tuyaux des pompes au parlement, que serait devenue votre prétendue grandeur d'âme, qui n'était rien autre chose que l'effet des nerfs sur une imagination rude mélangée dans l'intrigue, négative devant le danger.

Maintenant passons à M. Merritt. "Nous ne pouvions nous attendre à un pareil événement; nous croyions vivre dans un pays civilisé!!" Assentiment de quelques honorables membres!! Voilà toute l'excuse qu'a pu trouver M. le Président du conseil pour pallier une imprévoyance tellement injustifiable que la *Mémoire* elle-même n'a commencé à essayer d'excuser le ministère qu'après dix jours de puissantes méditations comme son émérite propriétaire en sait faire.

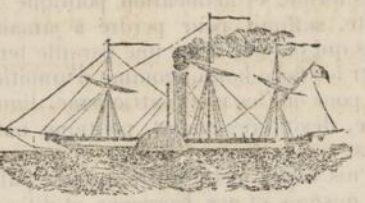
ment soient éclairés: et qu'un gouvernement incapable et imprévoyant dans un pays très civilisé est d'abord un grand malheur pour le pays, en second lieu une grande honte pour ceux qui en sont les membres.

Je demande au lecteur de penser un peu à l'accueil qu'on aurait fait dans les chambres de France ou d'Angleterre, à un membre du gouvernement qui serait venu, après les émeutes de Birmingham ou de Paris, laisser tomber sur le parquet parlementaire cette énormité — je ne pouvais m'attendre à rien de pareil, dans un pays aussi civilisé que le nôtre! — Aurait-on cru pouvoir jamais assez huer l'homme et l'idée? Eh bien dans une chambre canadienne, cette idée, ou plutôt cette négation de toute idée, a été proférée, et on a applaudi!! Et les honorables messieurs qui ont applaudi seraient prêts à plaisanter avec complaisance sur les badauds qu'ils verraient, dans un carrefour, rire de ce que leur débiterait un charlatan!!

Je n'en finirais pas, si je voulais rappeler toutes les inepties, détailler toutes les bassesses, pointer toutes les ignominies, flétrir toutes les peurs, résumer toutes les platitudes opiniâtres des derniers jours. L'histoire se chargera de ce soin.

CAMPAGNARD.
St-Hyacinthe, 14 mai 1849.

Nouvelles d'Europe.



L'INTERVENTION EN ITALIE. — M. Frapoli, envoyé extraordinaire de la République romaine auprès du gouvernement de la République française, a adressé au ministre des affaires étrangères, une lettre que nous donnons ci-joint: "Une expédition française va débarquer des troupes à Civita Vecchia. La nation italienne, éprouvée par le malheur, avait demandé à la France, par l'intermédiaire de ses représentants, son concours fraternel contre l'oppression étrangère. Vous avez laissé incendier nos villes, vous n'avez pas même daigné nous répondre.

Le peuple romain, représenté par son gouvernement issu du suffrage universel, était prêt à accepter la haute médiation de la France dans ses différends avec le saint-père, son chef spirituel. Ce désir a même été consigné dans une note que vous ont adressée mes honorables prédécesseurs. Je vous l'ai exprimé de nouveau verbalement. Je vous ai conjuré d'éviter une guerre fratricide; je me suis montré disposé à toute transaction honorable, pourvu que vous consentiez à entrer en ami sur le territoire de la République romaine. J'ai eu de vous pour toute réponse: "Que vous ne pouviez négocier avec ce qui n'existe pas; que Rome, pour vous, c'était le pape et son droit; que la France s'interposerait, afin d'empêcher une réaction par trop violente et pour que le principe de la "sécularisation fût appliqué le plus largement possible dans les administrations de l'Etat."

"A moi envoyé d'un gouvernement et d'un peuple que vous venez de condamner par avance à la mort, il ne restait plus, dès lors, qu'à protester contre la violation éventuelle, et sans avis préalable, du territoire de la République que j'ai mission de représenter. Et pourtant j'hésitais encore. Je m'efforçais à attendre, à ne vous remettre aucune protestation écrite que si j'en recevais l'ordre de mon gouvernement.

"Cette réserve de ma part ne vous a pas empêché, monsieur le ministre, de me rendre mes lettres de créance, que vous aviez déjà lues et qui, par conséquent, vous appartenait, et d'employer même des termes que je me bornerai à appeler forts durs, à l'égard du gouvernement et du peuple que je représente. Vous m'avez déclaré, en outre, que si je vous envoyais une protestation, vous ne la recevriez pas. Je ne saurais encore me persuader que les armées de la République française puissent être employées contre un peuple dont le seul crime est de s'être donné, par le suffrage universel et à la presque unanimité, un gouvernement de son choix; d'avoir usé du même droit en vertu duquel existe le gouvernement actuel de la France.

"J'aime encore à croire que ce n'est pas dans les intentions du gouvernement français d'aller replacer à la tête du gouvernement romain le pape et les hommes dévoués à la cause impériale; de venir en aide à l'Autriche au moment où cette puissance est forcée de retirer de l'Italie une grande partie de ses troupes pour défendre sa capitale menacée par les Hongrois victorieux.

"Cependant le langage dont M. le président du conseil s'est servi devant l'Assemblée nationale, et celui que M. le ministre des affaires étrangères a tenu vis-à-vis de moi, sont de nature à me faire supposer que l'expédition française a pour but principal de provoquer, par son influence morale et par l'intimidation d'abord, le renversement de l'ordre de choses qui existe par la libre volonté du peuple romain, et la confiscation de ses droits imprescriptibles. Je crois donc de mon devoir de protester ici de toutes mes forces contre toute descente de troupes françaises sur le territoire de la République romaine, qui se ferait sans avis préalable et sans le consentement du gouvernement institué par la volonté du peuple romain, librement exprimé par le suffrage universel.

"La nation française et l'Europe sauront que le peuple romain désirerait recevoir les fils de la France en amis et en frères. Si, par malheur, il devait en être autrement, la responsabilité ne retombera point sur nos têtes ni sur celle de nos enfants."

Commandant les troupes de terre: le général de division Regnault de Saint-Jean-d'Angely; officier d'ordonnance: le sous-lieutenant de dragons Daviller.

Première brigade. — Général de brigade Molière; 1 bataillon de chasseurs à pied; 20e et 33e de ligne.

Deuxième brigade. — Général de brigade Levailant; 36e et 66e régiments de ligne.

Troisième brigade. — Général de brigade Chadeysson; 22e léger et 68e de ligne.

5 batteries d'artillerie; 2 compagnies du génie; 2 escadrons du 1er régiment de chasseurs à cheval.

M. de la Tour-d'Auvergne, attaché à la direction politique du département des affaires étrangères, a été désigné pour accompagner M. le général Oudinot en qualité de secrétaire de la légation. Il est parti hier au soir porteur de dépêches et d'instructions pour le commandant en chef de la division expéditionnaire, laquelle se partage, dit-on, en deux corps, formant un effectif de 14,000 hommes, et dont le général Regnault de Saint-Jean-d'Angely prendrait le commandement dans le cas où la mission du général en chef s'empêcherait momentanément de l'exercer lui-même.

M. de la Tour-d'Auvergne, chargé déjà de deux missions à Gaète, est néveu du cardinal-évêque d'Aras.

— On lit dans le *Nouveliste de Marseille* du 23: "Ce matin, à dix heures, l'escadre expéditionnaire a levé l'ancre. Le *Panama*, l'*Inférieur* et le *Vidocq*, qui étaient mouillés dans le bassin de la Joliette, ont pris les devans. Le *Labrador*, à bord duquel le contre-amiral Tréhouart a arboré son pavillon, et qui porte le général Oudinot, commandant en chef, son état-major, est sorti du port quelques instants après, suivi de l'*Albatros*. Cette dernière frégate est restée sur rade jusqu'à ce que le *Ténare* lui eût amené la corvette à voiles la *Procelle*, qui a pris sa remorque. A midi, les sept bâtiments étaient au large, poussés par un fort vent de nord-ouest qui accélérera beaucoup leur traversée. On sait que l'escadre doit rallier en passant la division de Toulon.

"Au moment où l'expédition appareillait, une frégate à vapeur était signalée. C'était le *Sané*, parti avant-hier de Toulon, et que le gros temps avait forcé de relâcher à la Ciotat. Ce navire, qui sera probablement suivi de quelques autres, vient prendre de nouveaux renforts, et probablement de la cavalerie, qui est arrivée depuis plusieurs jours dans notre ville."

— L'escadre de la Méditerranée, commandée par l'amiral Baudin, dit la *Semillante* de Toulon du 22 avril, est toute réunie en ce moment dans la rade d'Ajaccio (Corse). On dit qu'elle restera à ce mouillage et qu'elle ne rentrera pas à Toulon, pour être plus rapprochée des côtes d'Italie.

Le choléra, qui se montre depuis une quinzaine avec des oscillations peu marquées, a décliné d'une manière assez notable pendant ces deux derniers jours. Le nombre des nouveaux malades admis dans les hôpitaux et hospices civils a été de 52, chiffre très-inférieur à celui des deux journées précédentes.

Il y a eu par ailleurs pour les décès une diminution remarquable: les cinq grands hôpitaux, l'Hôtel-Dieu, la Pitié, la Charité, Saint-Louis et Beaujon, ont compté 16 morts, ce qui ne fait pas 4 par hôpital; et 6 autres cas sont répartis entre sept ou huit autres établissements.

La mortalité a également diminué en ville: le nombre des décès était, les 18, 19 et 20 de ce mois, de 31, 28 et 36; il est tombé, ces deux derniers jours, à 21 et 23.

Il y a donc lieu d'espérer que la maladie entrera prochainement dans une période de décroissance complète et définitive.

— M. Dehamarre, en réponse à l'assertion de M. Ledru-Rollin, a publié dans la *Patrie* une lettre dont voici la partie importante:

"M. Ledru-Rollin a déclaré à la tribune que j'étais venu lui dire:

"Je crois qu'il faut trente millions en numéraire, à l'heure qu'il est, pour continuer la "situation de la banque, pour qu'elle puisse continuer ses escomptes; il faudra faire appel à moi, au ministère de l'intérieur, la plupart des capitalistes de Paris, leur faire souscrire un engagement, ne les laisser sortir qu'après l'engagement souscrit. Je resterais derrière "le voile, et au besoin je dirigerais l'exécution."

"Je dois commencer par déclarer que je n'ai jamais fait à M. Ledru-Rollin, ni à qui que ce soit, une telle proposition.

"D'abord, pour qu'une pareille proposition eût pu être faite, il eût fallu un motif, une cause quelconque. Or, quelle était à cette époque la situation de la Banque de France? Loin d'avoir besoin de secours, elle prodiguait les siens, au contraire, avec un tel empressement, que du 26 février au 13 mars, elle avait escompté, à Paris, la somme de 110 millions et de 43 millions dans ses comptoirs, sans compter la mise à la disposition du trésor d'une somme de 88 millions sur le compte courant créancier de ce dernier.

"Je le demande à tout homme de sens et de raison, une proposition aussi absurde aurait-elle pu être faite par un homme de finance?"

"Il n'y a donc rien de réel dans l'assertion de M. Ledru-Rollin, et le fait enoncé ne peut être exact, parce qu'il est impossible."

"Pour le besoin d'une cause désormais perdue, il fallait à M. Ledru-Rollin du scandale; il a cru en trouver l'occasion dans un souvenir inexact qui lui a fait entièrement confondre les questions, et il a inventé un fait en croyant se souvenir d'un autre. Quant à moi, dont la mémoire est parfaitement fidèle, je vais lui rappeler à quelle occasion nous nous sommes vus et ce qui s'est réellement passé entre lui et moi."

ITALIE. — PIÉMONT. — Les négociations engagées à Milan entre la Sardaigne et l'Autriche pour la conclusion d'un traité, viennent d'être interrompues. Les conditions présentées par l'Autriche sont d'une nature telle que le gouvernement Sardes ne peut pas les admettre; les voici: 1o. occupation comme d'Alexandrie après que le Piémont aura réduit son armée; 2o. paiement de 256 millions de livres pour frais de guerre et indemnité; 3o. modification par le roi Victor Emmanuel de la loi électorale et suppression de la liberté de la presse; c'est-à-dire violation formelle de la constitution à laquelle il vient de prêter serment. Cette dernière condition surtout est inacceptable. L'Autriche s'en est bien vite aperçue; ainsi n'a-t-elle changé de langage, et a-t-elle donné or-

dre à son ministre plénipotentiaire de suspendre les négociations pour une quinzaine. Elle a proposé en même temps la convocation à Vérone d'un Congrès auquel la France et l'Angleterre seraient invitées à envoyer des représentants. On suppose que ce qui a fait prendre à l'Autriche ce parti, c'est le désir de gagner du temps, afin de pouvoir détacher 30,000 hommes de l'armée de l'Italie, qui traînent au secours de ses troupes si maltraitées en Hongrie.

Le ministère sardes a donné l'ordre de continuer avec une grande activité l'approvisionnement et l'armement de la place d'Alexandrie. Un camp de quarante mille hommes va se former sous la protection de cette forteresse et de la ligne qui s'étend jusqu'à Gènes. Le ministre de la guerre fait tous les préparatifs pour la reprise des hostilités; il prend aussi les mesures nécessaires pour renforcer l'escadre sardes dans la mer Adriatique, dans le cas où l'on essaierait de l'écarter.

La *Nazione* du 18 annonce l'arrivée à Turin de M. Boccongnani, l'un des négociateurs, qui devait partir pour Milan le lendemain. "Il paraît, dit ce journal, que les prétentions des Autrichiens sont exorbitantes: les uns disent qu'ils veulent faire modifier notre statut, d'autres qu'ils insistent pour tenir garnison à Alexandrie, et demandent des indemnités énormes. Que l'Autriche sache bien qu'elle n'aura la paix avec nous qu'à des conditions raisonnables, et que nous préférons être dépouillés par les armes et avec honneur que par la paix et la honte. Que l'Autriche pense à la Hongrie, et qu'elle craigne que la Haute-Italie ne devienne pour elle une deuxième Hongrie."

A Gènes, le désemparement s'opère avec lenteur; un délai de vingt-quatre heures a été accordé par la municipalité avant l'emploi de mesures plus rigoureuses.

— Un blocus de Venise a dû être repris le 19 avril. L'escadre de l'amiral Albin avait été forcée par le gros temps de chercher un refuge dans un petit port près de Trieste. On ne savait pas encore quelle conduite tiendra le commandant sardes dans les circonstances actuelles.

L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va crouler, parce que tout se remue et s'agit autour d'eux.

MONTREAL, MARDI 22 MAI 1849.

Le Rappel de l'Union.

S'il est un fait qui puisse donner la mesure de la situation des canadiens-français, au moyen duquel il soit possible de s'orienter vers lequel on les pousse, c'est à coup sûr que viennent d'être proposées dans les deux branches du parlement pour demander le rappel de l'Union des Canadas.

Comme nous l'avons dit, nous attendions avec anxiété la décision des Chambres sur ce sujet qui, pour nous, est une question de vie ou de mort. Il s'agissait de détruire l'œuvre machiavélique de lord Sydenham; de reconquérir la position forte et indépendante d'une majorité écrasante; de redevenir, chez nous, un peuple presque homogène; de rétablir nos finances dilapidées par l'Union au profit du Haut-Canada, de gouverner enfin le Bas-Canada comme le veulent les principes de raison et de justice. Tel était l'horizon immense que nous révélait la question du rappel de l'Union, la paix et la prospérité, la force et la justice, tels devaient être les résultats de la division des provinces, et nous fussions contrastés cet état avec celui que nous a fait l'Union et qui se résume en deux mots la disorde et la banqueroute, la faiblesse et l'impotence.

Cependant avouons-le, ce bonheur nous paraissait trop grand pour être notre partage; la mesure qui devait nous le procurer était trop large et trop élevée pour que nous pussions l'espérer du pouvoir tel que constitué avec les antécédents que nous lui commissions. Et nos pressentiments ne nous ont pas trompés.

M. DeBlaquière a proposé ses résolutions dans le conseil législatif, mais il a dû les retirer devant l'opposition insensée des partisans du ministère. Dans la Chambre d'assemblée M. Boulton n'a pas même été si heureux, ses résolutions n'ont pas été jugées dignes d'un instant d'attention. Trop de mesures importantes, a-t-on dit, requerraient l'attention de la Chambre à la veille de sa prorogation, pour qu'elle pût s'en occuper.

Voilà le fait, nous le disons avec douleur, avec indignation, voilà le fait qui justifie et bien au delà les attaques les plus violentes des adversaires de nos ministres. Nous avons blâmé celui qui, pour la première fois, et le premier à soulever le voile qui cachait la turpitude de ceux que nous suivions de confiance et d'aveuglement. Préjugez-nous-mêmes que l'état alors la grande masse de nos compatriotes en faveur d'hommes que nous regardions comme honnêtes, nous ne voulions pas croire à la possibilité d'une fourberie aussi hypocritement habile; nous ne pouvions concevoir une corruption aussi profonde sous le masque de l'honnêteté la plus loyale. Mais depuis cette époque, nous avons souvent eu l'occasion de regretter les paroles de censure, pourtant bien consciencieuses, que la confiance en nos ministres nous avait arrachées contre celui que nous regardions comme plus que précipité dans ses jugements.

Souvenez-vous, lecteurs, de l'indignation que manifestèrent les amis du ministère à l'idée seule qu'on put prendre pour la réforme électorale d'une base que la population. La moindre tergiversation du ministère sur ce chapitre devait lui mériter un désaveu universel. Le ministère, loin de prendre la population pour base, loin de faire de la réforme électorale, ce qu'elle devait être, une de ces grandes mesures fondées sur des principes généraux, a voulu la rabaisser aux proportions d'une mesquine mesure de parti dont tout l'effet eût été d'assurer aux ministres du jour la jouissance, l'usage du pouvoir. Leurs partisans ont-ils recherché? Oh! non. On a fait des calculs pour chercher à se convaincre qu'on n'avait pas eu trop de tort. Il n'y a pas un an, tout les canadiens s'accordaient à regarder l'Union comme la source de nos maux, tous en désiraient le rappel. Non, nous nous trompions; il y avait alors même des hommes des hommes qui mentaient

au public, qui travaillaient à consolider l'Union tout en protestant de leur désir de la voir cesser. Si ces hommes eussent alors été connus pour ce qu'ils étaient on les aurait exécutés. Aussi, habiles hypocrites, ils n'ont cessé de parler dans le sens populaire, jusqu'à ce que leurs machinations eussent porté leurs fruits. L'appât des places, la soif de l'or, l'ambition des honneurs leur ont servi de pièges pour s'emparer de cette foule, toujours empressée, des sycophantes du pouvoir. Ils ont ensuite lancé ces créatures sur notre société, comme les tigres d'une armée, pour semer l'apathie et le découragement. On ne pouvait, disait-on, guères espérer d'obtenir le rappel de l'Union; il ne fallait pas soulever cette question délicate et perdre le fruit d'une position belle et avantageuse pour le seul plaisir de se briser la tête sur un mur. Ces prétextes avaient quelque chose de plausible, offraient l'apparence de la raison.

Mais la position était-elle la même dans la circonstance actuelle? Non! Qui nous offrait le rappel de l'Union? Nos ennemis, les torques. Que nous importent les motifs qui les faisaient agir. C'est le résultat qu'il fallait envisager. On ne nous demandait aucun sacrifice de position. Voulez-vous du rappel de l'Union?... Nos ministres ont répondu: Non!... Nous en appelons à tous les canadiens qui suivent les affaires de leur pays. Cette décision n'est-elle pas le comble de l'iniquité. Avez-vous, MM. les ministres canadiens, représenté l'opinion de vos compatriotes quand vous avez rejeté cette offre? Depuis 1841, c'est à dire depuis que le peuple peut penser et parler librement après le régime militaire de 1837, toujours les canadiens ont demandé à grands cris le rappel de l'Union. Quand donc cette disposition de vos compatriotes n'a-t-elle changée? Est-ce quand la *Revue Canadienne* a découvert que l'Union nous avait saufs? Mais la *Revue* a reculé devant l'indignation publique; elle s'est retranchée derrière et maintes fois; mais la *Minerve* l'organe de M. Lafontaine la désavouée! Est-ce alors que les canadiens ont changé d'opinion? Est-ce encore quand le Dr. Nelson ce grand homme d'Etat et quelques autres de la même trempe ont osé braver le sentiment de la réprobation publique, en disant que l'Union n'était pas un si grand mal après tout? Quelle est la feuille qui a eu le courage de défendre cette bête parlementaire du délateur de ses frères de 1837? Aucune! Quand donc les canadiens ont-ils changé? Citez donc les précédents d'assemblées publiques composées de canadiens, qui aient manifesté dans un degré aussi éloigné que possible la moindre approbation de l'acte d'Union. Bien plus citez-nous une seule assemblée de canadiens ou il ait été question de l'Union, et dont les précédents ne fassent pas foi de l'horreur de tous les canadiens pour cette alliance tyrannique? Sur quoi donc vous appuyez-vous, MM. pour refuser à vos ennemis de s'occuper de cette question, que vous auriez du, vous, soulever à l'instant même de votre entrée au pouvoir.

Mais nous nous trompons encore lecteurs, nous faisons des reproches sans doute injustes. L'Union tue les canadiens-français — et il n'y a pas de canadiens-français au ministère. Il n'y a que des libéraux. Et qu'importe-t-il aux libéraux la mort des canadiens-français? Leur parti n'existera-t-il pas toujours, pour les soutenir au pouvoir. Un de nos ministres l'a déclaré: ce n'est pas comme canadien-français qu'il veut être ministre, c'est comme libéral. Cette dernière qualité est bien moins gênante que la première, elle lui impose moins d'obligations; elle lui suscite moins d'obstacles, il est certain de rester plus longtemps au pouvoir. Voilà, lecteurs, les fruits de la politique qu'on suit. Voilà l'état où elle réduit nos compatriotes. Nous en sommes arrivés de chute en chute à nous cramponner à l'Union; à renier en politique notre nationalité qui est pourtant le seul titre auquel nous puissions mériter l'estime des peuples; car notre gloire, à nous, c'est d'être restés canadiens-français au milieu des persécutions sans nombre soulevées pour nous perdre. Canadiens, vous vous souviendrez sous quels hommes on a rejeté le rappel de l'Union, et vous vous demanderez s'ils sont vos amis ces hommes; vous scruterez leur conduite passée pour savoir jusqu'à quel point ils méritent votre confiance. Que ceux qui nous ont blâmés jusqu'à présent, de ne pas suivre le ministère pas à pas, ôsent encore nous faire un reproche?.....

Ce dernier coup serait suffisant pour décourager les plus zélés, pour faire reculer les plus ardents, s'il ne restait un dernier espoir, une planche de salut pour les canadiens: c'est l'annexion aux Etats-Unis, l'incorporation dans cette grande et glorieuse République que nous attire dans l'immense tombillon que soulève sa puissance morale. Nous marchons rapidement et notre marche s'accélère de jour en jour vers la République américaine. Tout contribue à nous jeter dans cette direction, nos propres tendances et les excès de nos ennemis. La prospérité et la souffrance de notre commerce nous font également jeter des regards d'envie sur ces contrées si favorisées de la providence. Nous arguons de la sagesse des institutions par la prospérité et le bonheur du pays; par la richesse de toutes les classes; par l'indépendance du caractère des habitants; par le perfectionnement de tous les arts; par ce génie d'invention qui se manifeste aux Etats-Unis plus que partout ailleurs; par cette activité brillante qui ne connaît pas d'obstacle; par cette industrie persévérante qui triomphe de tout; enfin et surtout par la stabilité même de ces institutions qui semblent avoir atteint le dernier degré de perfection qu'il soit possible à l'homme d'imprimer à ses œuvres. Lorsque nous comparons notre état politique et commercial à celui de nos voisins, quel est le Canadien qui ne soupire pas de douleur de se voir si arriéré, qui ne rougit pas d'indignation de voir nos hommes publics qui se prétendent tout puissants au moyen du gouvernement responsable ne rien faire pour imiter ce peuple qui sert même actuellement de modèle à l'Europe? Quel est le canadien qui, sachant la destinée de son pays, ne s'indigne pas de voir qu'on ne fasse rien ici pour préparer le peuple au changement qu'il doit subir bientôt? Nous sommes destinés à devenir républicains. Pourquoi dès lors ne pas modifier graduellement nos institutions dans cette vue? Nos chefs s'aveuglent sur l'état du pays. Il devient donc alors du devoir le plus strict de tout citoyen de faire tout en son pouvoir pour que le peuple ne soit pas pris au dépourvu par une révolution sociale, inévitable, et qui pourrait lui faire perdre ce qu'il a de plus cher s'il n'était pas préparé pour cet événement. Ce devoir, nous vous le sou-

mes imposés d'une manière toute spéciale en assumant la tâche de journalistes, nous ne reculerons pas devant son accomplissement. Nous sommes heureux de voir un confrère le *Moniteur Canadien* se mettre à l'ouvrage dès son début. Nous espérons qu'il persévérera, sans se laisser décourager par les mille déboires qu'il devra supporter dans cette carrière. En nous appuyant mutuellement dans cette belle mission, nous trouverons la tâche moins rude, et la conscience d'avoir rendu quelques services à nos compatriotes nous récompensera des sacrifices que nous devons faire dans cette carrière. Pour nous aussitôt le parlement prorogé, nous nous proposons de faire connaître autant que possible l'état politique et social des américains dont nous sommes destinés à devenir les frères.

Scènes Burlesques.

Depuis longtemps plusieurs de nos lecteurs nous reprochaient d'être trop sérieux dans nos articles, mais à coup sûr, quand ils auront lu la scène suivante, ils ne pourront nous faire le reproche de ne rien leur donner aujourd'hui pour les égayer. Nos lecteurs seront sans aucun doute indignés, de la conduite de la Reine en cette circonstance, pour avoir pris sur elle de poursuivre le directeur-gérant de *l'Avenir*, mais nous les prions de vouloir bien faire attention que comme *défenseur de la foi*, elle ne pouvait faire autrement. Il faut nécessairement, avec un pareil titre, faire tout en son pouvoir pour protéger ceux qui acceptent la mission de propager et de défendre la religion par la presse. Elle n'a dû céder qu'aux exigences extraordinaires des circonstances. Il ne faut donc pas la blâmer pour sa conduite en cette occasion, car elle ne remplissait que son devoir.

Badinage à part, nous invitons nos lecteurs à lire attentivement les procédés ci-dessous d'une cause devenue digne des causes célèbres de la *correctionnelle* par le bruit qu'elle a fait dans les tribunaux, hors des tribunaux et dans la presse.

La suite paraîtra dans notre feuille de demain et sera reproduite dans notre première édition de jeudi. Quand au jugement, nous en parlerons lorsque le tout aura été publié :

POLICE CORRECTIONNELLE.

RAPPORTE POUR L'AVENIR.

LA REINE contre J. B. E. DORION.

Séance de vendredi, le 18 mai 1849.

N. AMIOT, éc., magistrat, occupe le banc. Toutes les parties sont présentes. Il y a un grand nombre de curieux. Les procédés commencent à 10 heures.

Le GREFIER. — Les parties sont Hector L. Langevin, éc., de Montréal, contre M. J. B. E. Dorion, directeur-gérant de *l'Avenir*, aussi de Montréal.

M. PAPIN, avocat, comparait pour le défendeur et M. COURSOL pour le demandeur. M. PAPIN. — Je désirais avoir communication des papiers, le greffier aura-t-il la bonté de me les passer ?

Le greffier donne plusieurs papiers à l'avocat du défendeur.

M. PAPIN. Je ne trouve pas la déposition d'après laquelle on a émané un mandat d'arrêt contre le défendeur.

Le greffier annonce que la déposition a été perdue, qu'on n'a pas pu la trouver au bureau ce matin là.

M. PAPIN dit alors que la cour ne pouvait procéder dans cette cause, sans avoir devant-elle la déposition en question, base de l'accusation portée contre le défendeur.

M. COURSOL, avocat du demandeur, répond en disant qu'il n'était pas nécessaire d'avoir la déposition ; que le poursuivant était présent et prêt à donner sa déposition de nouveau et que la cour pourrait procéder sans plus de retard.

M. PAPIN fit encore quelques remarques, en disant qu'il semblerait tout-à-fait illégal de procéder sans cette déposition.

Le juge-séant dit alors que la cour voulait s'éclaircir et qu'elle remettait au lendemain à dix heures A. M. sa décision sur ce point.

En conséquence la cour se leva, les parties et les curieux s'en allèrent comme ils étaient venus. Il était 11 heures.

Séance de samedi, le 19 mai 1849.

Le même juge occupe le banc. Il y avait foule pour entendre la cause.

Le greffier donne lecture de la cause. M. PAPIN renouvelle les objections qu'il avait faites la veille.

Le JUGE. — Nous avions remis à ce matin la décision sur cette question et la cour décide qu'il n'est pas nécessaire que la déposition soit devant la cour. Dès qu'il y a certitude qu'il y a eu une déposition de faite et que le témoin est présent et prêt à la corroborer, cela suffit.

M. Langevin est appelé à la boîte des témoins. Le GREFIER. — Vous faites serment, M. Langevin, sur les Saints Évangiles, que vous ne répondrez aux questions qu'on va vous faire, que la vérité ; que toute la vérité et rien autre chose que la vérité.

M. LANGEVIN. — Oui.

Le GREFIER. — Votre occupation ?

Le TÉMOIN. — Rédacteur des *Mélanges Religieux*.

M. COURSOL. — M. Langevin, voulez-vous avoir la bonté de dire à la cour ce qui vous est arrivé, et si quelqu'un a commis un assaut sur vous, dire qui c'est.

Le TÉMOIN. — Mercredi dernier, entre deux et trois heures, je descendais la rue St-Vincent. Je suis arrêté, tout-à-coup, par M. Jean-Baptiste Eric Dorion, directeur-gérant de *l'Avenir*, devant chez M. Perrault. M. Dorion m'arrête et me dit : monsieur, êtes-vous l'auteur du premier article éditorial qui a paru hier dans les *Mélanges-Religieux* ? Je réponds à M. Dorion que je n'avais pas coutume de traiter d'affaires dans les rues. Si vous voulez passer à mon bureau demain, je vous donnerai une réponse. M. Dorion me répond : il me faut une réponse ici.

M. COURSOL. — Il me faut une réponse ici, remarquez ces mots.

Le TÉMOIN. — Je lui réponds, je suis bien fâché de ne pouvoir vous répondre ici, mais je ne traite pas d'affaires dans la rue et il répète la même chose.

Le JUGE. — Est-ce bien la votre réponse ?

Le TÉMOIN. — Oui, votre honneur.

Le JUGE. — Continuez.

Le TÉMOIN. — Là-dessus, M. Dorion m'apostrophe en me disant : vous êtes un sacré polisson. (Rires.)

UNE VOIX DANS LA FOULE. — Ce n'était pas une apostrophe, c'était un point.

M. COURSOL. — Il vous a dit : Vous êtes un sacré polisson ?

M. PAPIN. — Est-ce que le savant avocat désirait prendre la place du témoin.

Suivent quelques mots piquants qui sont échangés entre MM. Coursol et Papin, mais que nous n'avons pu saisir.

Le TÉMOIN. — En me disant : vous êtes un sacré polisson, il ajouta quelques autres épithètes dont je ne me rappelle pas. Il les débitait si vite que je ne pouvais pas les saisir.

M. Dorion eut commencé ses épithètes, je le quittai. Je me suis mis en marche pour continuer mon chemin, et là-dessus il reprit : pour vous apprendre ou pour en finir, et il me donna un coup de main (Rires.)

ou un coup de bras ; peut-être pour me frapper à la tête, mais toujours il jeta mon chapeau à quelques pieds de moi.

Le JUGE. — Il vous donna un coup de main sur votre chapeau ?

Le TÉMOIN. — Un coup de main ou un coup de bras, en disant : enfin vous apprendrez ou pour en finir et mon chapeau alla tomber à 7 ou 8 pieds, par l'effet du coup que venait de me donner M. Dorion. En ce faisant, il avait eu la précaution de s'éloigner de trois ou quatre pieds. (Rires et chuchotements.)

Le TÉMOIN. — De manière que si j'eusse voulu le frapper à mon tour (*une voix* : de la volonté au fait, il y a loin) il m'eût été impossible de le faire.

M. COURSOL. — M. Langevin, connaissez-vous M. Dorion ?

Le TÉMOIN. — Oui.

Le JUGE. — C'est tout ce qui s'est passé ?

Le TÉMOIN. — Oui, j'ai ramassé mon chapeau et suis parti.

M. PAPIN. — Est-ce possible ? vous avez pris votre chapeau ? (Rires.)

M. COURSOL. — Je demande le silence, personne ne doit être apostrophé par rire à chaque parole du témoin. (S'adressant au témoin) Connaissez-vous M. Dorion le défendeur avant ces jours derniers ?

Le TÉMOIN. — Je l'ai rencontré plusieurs fois. Il est un temps où nous nous fussions un salut.

M. COURSOL. — Très bien, montrez-nous donc M. Dorion ?

Le TÉMOIN. — C'est ce monsieur là... (il montre du doigt, M. Dorion.)

M. COURSOL. — De sorte qu'après avoir ramassé votre chapeau, vous êtes allé au bureau de police faire votre plainte ?

Le TÉMOIN. — Oui, après avoir été à un autre bureau.

M. COURSOL. — J'ai fini mes questions. Le témoin veut descendre de la boîte.

M. PAPIN. — Attendez un peu, s'il vous plaît, j'ai quelques questions à vous faire moi aussi. — Vous êtes le rédacteur des *Mélanges Religieux* ?

Le TÉMOIN. — Je le suis.

UNE VOIX. — *Ego sum qui sum.*

M. PAPIN. — Vous êtes *écuyer* ?

M. COURSOL. — Je m'oppose à cette question. J'espère qu'on n'est pas ici pour faire un sujet de farce de mon client.

M. PAPIN. — Véritablement, j'en suis bien fâché, mais ce n'est pas ma faute si la nature du procès qu'il a demandé l'expose au ridicule. Je demande à M. Hector L. Langevin, s'il est *écuyer* ? Je crois que la question peut être faite. J'ai droit de faire constater, si c'est sa qualité, de la personne n'est pas nécessaire ; son identité seule est nécessaire. Si vous désirez savoir s'il est le demandeur, c'est bien, mais il lui est loisible de prendre la qualité qu'il lui plaît.

M. PAPIN. — Je viens d'entendre dire à l'honorable juge que la seule chose nécessaire est l'identité. Or, comme il n'y a qu'un moyen de l'établir, savoir : en s'assurant si le témoin porte le même nom et la même qualité, je crois que ma question est tout-à-fait pertinente. Comme il peut y avoir plusieurs Hector Langevin ; qu'il peut y en avoir qui soient *écuyers* et d'autres qui ne le soient pas, et enfin qu'il peut y en avoir qui soient éditiers des *Mélanges Religieux* et d'autres qui n'aient pas cet honneur, je pense que je ne puis établir la parfaite identité du témoin, sans savoir s'il porte la même qualité. J'ai déjà lieu de croire que ce n'est pas le même, puisqu'il prend des qualités différentes. Dans le mandat d'arrêt il s'intitule *écuyer*, dans son témoignage, il se dit éditier des *Mélanges Religieux* ; il me semble que j'ai droit de savoir si le témoin a les qualités que le demandeur s'est données.

S'il n'a pas ces qualités, ça ne peut pas être la personne mentionnée. Quant à ce qu'a dit le savant avocat qu'on ne doit pas exposer ici le témoin au ridicule, encore une fois, si la cause est de cette nature, ce n'est pas de ma faute. D'ailleurs, s'il est véritablement *écuyer*, ma question ne peut nullement l'exposer au ridicule ; s'il ne l'est pas, tant pis pour lui d'avoir pris une fausse qualité. Ainsi quel que soit la conséquence de cette question, je crois qu'on ne peut pas m'en faire un reproche. J'ai droit et besoin de la faire.

M. COURSOL. — Plaise à votre honneur, va-t-on discuter ainsi toute la journée ?

Le JUGE. — J'aime toujours à entendre les parties. J'aimerais à me corriger, si j'ai pu me tromper.

M. PAPIN. — Je ne vois pas d'autre manière d'identifier le demandeur.

Le JUGE. — Vous n'avez qu'à faire au témoin la question que la cour a suggérée.

M. PAPIN. — Eh ! bien, M. Langevin est-il la même personne que celle mentionnée dans le mandat d'arrêt contre M. Dorion ?

Le TÉMOIN. — C'est la même.

M. PAPIN. — Voulez-vous maintenant nous dire quelle est votre véritable qualité ; vous en avez pris deux ?

M. COURSOL. — Je m'oppose à cette question, c'est reveni toujours à la même chose.

Le JUGE. — Il a déjà été décidé que cette question ne pouvait se faire.

Le TÉMOIN. — Je n'aurais pas d'objection à répondre.

M. COURSOL. — C'est perdre du temps inutilement.

M. PAPIN. — Lorsque M. Dorion vous a demandé bien poliment, si c'était vous qui aviez écrit un certain article des *Mélanges* ?

Le TÉMOIN. — Je ne puis dire cela ; ce n'est pas la manière...

M. PAPIN. — De répondre à un gros monsieur.

Le TÉMOIN. — Dont un monsieur répond à un autre monsieur.

M. PAPIN. — Il vous a demandé : êtes-vous l'auteur du premier article éditorial qui a paru dans les *Mélanges* et vous n'avez pas trouvé cela poli.

Le TÉMOIN. — Le ton fait la chanson.

M. PAPIN. — Vous avez répondu ?

Le TÉMOIN. — Ce que j'ai répondu tout-à-l'heure.

M. PAPIN. — Pouvez-vous dire ce que vous avez répondu à M. Coursol est la même chose que ce que vous avez dit dans votre déposition de mercredi ?

M. COURSOL. — Je m'oppose à cette question. On doit supposer que c'est la même chose. Il n'est question que de la déclaration qui vient d'être faite.

Le JUGE. — Il y a à quelqu'analogie ici avec la cour criminelle. Or, vous savez que, s'il y a à quelque différence entre le témoignage que donne le demandeur et la déposition qu'il a faite, on permet de prouver cette variante. Cela va à prouver contre le témoin. Si on pouvait prouver que la déposition du témoin est différente de sa déclaration, ça serait une présomption contre lui.

M. COURSOL. — Dans la cour criminelle, je sais qu'on peut prouver la variante des dépositions, mais non pas contre le demandeur.

Le JUGE. — Très souvent.

M. PAPIN. — Eh bien, les faits sont-ils les mêmes ?

Le TÉMOIN. — Ma déposition est la même que celle que j'ai déjà faite.

Le JUGE. — Vous voulez dire que la substance en est la même.

Le TÉMOIN. — Certainement, pas tous les termes, je n'aurais pas pu me les rappeler.

M. PAPIN. — Vous n'avez donc pas voulu répondre à la question que vous faisait M. Dorion ?

Le TÉMOIN. — J'ai déjà répondu à cette question.

M. PAPIN. — En disant que vous n'y répondriez pas (Rires.)

Le TÉMOIN. — Par les mots qui sont dans la déposition.

M. PAPIN. — Voulez-vous répéter ces mots ?

Le TÉMOIN. — Si vous voulez les lire.

M. PAPIN. — Je préfère vous les entendre répéter.

Le JUGE. — On a droit d'exiger que vous les répétiez.

Le TÉMOIN. — Eh bien, j'ai répondu à M. Dorion ; je n'ai pas coutume de traiter d'affaires dans la rue, veuillez passer à mon bureau demain et je vous donnerai une réponse.

M. PAPIN. — Le lendemain était un jour de fête d'obligation ?

Le TÉMOIN. — Oui.

M. PAPIN. — Traitez-vous d'affaires les jours de fêtes d'obligations ?

M. COURSOL. — Je m'oppose encore à cette question. Que le savant avocat traite donc la cause et qu'il ne vienne avec pas faire ici des questions comme cela. C'est abuser de la position du demandeur comme témoin.

M. PAPIN. — C'est à la cour à en juger. Il y a différentes manières de justifier un accusé. Je crois qu'on peut diminuer l'offense qu'il a commise en prouvant qu'il a été provoqué. Eh bien dans ce cas-ci, lorsque l'accusé fait au demandeur une question que tout individu peut faire à un autre individu sans l'offenser, que celui-ci lui répond d'un air de *petit maître* : "Je n'ai pas pour habitude de traiter d'affaires dans la rue ; vous venez drez à mon bureau demain et je donnerai une réponse." Je dis que cette réponse dans la bouche d'un *détail religieux*, c'était une provocation : "Vous viendrez demain à mon bureau," et ce lendemain est un jour de fête d'obligation où tout éditier ou tout peu religieux ferme son bureau ; l'antant dire au défendeur ; je me moque de vous.

Le JUGE. — M. Langevin, établissez, s'il vous plaît, que le lendemain c'était une fête d'obligation ?

Le TÉMOIN. — Je répondrai à cela que je ne réfléchissais pas alors, si le lendemain était une fête d'obligation ou non.

M. PAPIN. — On ne demande pas ce à quoi vous réfléchissiez, nous n'avons pas à vous demander compte des sentiments que vous éprouviez alors.

M. COURSOL. — C'est jol pour un avocat de tenir une conduite comme celle-là.

Une nouvelle altercation a lieu entre MM. Papin et Coursol.

Le TÉMOIN. — Je répondrai à cette question, que mercredi...

Le JUGE. — Répondez d'abord à la question en elle-même ?

M. PAPIN. — On vous demandera ensuite compte de vos sentiments ?

Le TÉMOIN. — Je répond que le lendemain était en effet un jour de fête d'obligation. Et lorsque j'ai répondu à M. Dorion, mercredi après-midi, de vouloir passer à mon bureau le lendemain, où je lui donnerais une réponse, l'idée ne m'est pas venue que ce lendemain était un jour de fête d'obligation.

M. PAPIN. — Avez-vous pour habitude de traiter des affaires les jours de fêtes d'obligation ?

M. COURSOL. — Je m'oppose à cette question.

M. PAPIN. — C'est la suite naturelle de la première. Je veux par cette question savoir, si on voulait se moquer de M. Dorion.

Le TÉMOIN. — Ce n'est pas une question à la quelle je crois devoir répondre.

M. COURSOL. — Ne répondez pas à cette question. C'est simplement une cause d'assaut et de batterie. La question n'est pas de savoir si M. Langevin aurait répondu à M. Dorion, le lendemain. Il s'agit seulement de savoir si celui-ci s'est rendu coupable d'assaut et de batterie contre le demandeur, et je veux qu'on procède ici comme dans toutes autres causes de cette nature. Il n'y a pas de distinctions devant la loi.

M. PAPIN. — Je crois que le savant avocat se trompe. La position des individus est une puissante considération.

M. COURSOL. — Pour l'amende.

M. PAPIN. — Pour la preuve.

M. COURSOL. — Eh bien, je m'oppose à cette question.

(A continuer.)

ACCIDENT. — Un nommé Joseph Girard est mort hier, accidentellement et d'une manière déplorable. Il charroyait de la terre à pipe, dans la rue Ste-Marie, lorsque tout à coup, son cheval s'arrêta, refusant de marcher. En le frappant, le pied lui glissa de dessus la voiture et il tomba. La roue de la voiture qui était chargée, lui passa sur la tête. On le releva aussitôt, mais il était mort. Il avait la tête horriblement mutilée.

La Chambre s'est occupée du siège du gouvernement, samedi dernier. M. Sherwood de Toronto a proposé une série de résolutions par lesquelles il demandait que le siège du gouvernement soit établi alternativement à Québec et à Toronto, c'est-à-dire que le siège du gouvernement changerait à tous les parlements, tous les quatre ans. Plusieurs amendements ont été proposés, mais la motion principale a été adoptée à la division suivante : Pour — MM. Armstrong, Baldwin, Blake, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Boutillier, Burritt, Cameron de Kent, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Duchesnay, Ferguson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Laurin, Lemieux, Marquis, Merritt, Méthot, Notman, Polette, Price, Richards, Sherwood de Toronto, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Watts, et Wetenhall — 34. Contre — MM. Beaubien, Bell, Cartier, Crysler, Davignon, DeWitt, Drummond, Dumas, Ezau, Flint, Galt, Gzgy, Holmes, LaFontaine, Lyon, Macdonald de Glenary, Macdonald de Kingston, sir Allan McNab, Malloch, McConnell, Nelson, Papi-neau, Prince, Robinson, Sauvageau, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Frontenac, et Vigor. — 29.

Le manque de place nous empêche d'en dire quelque chose aujourd'hui.

Des nouvelles télégraphiques sont venues nous annoncer samedi que la ville de St-Louis, Missouri, venait d'être la proie des flammes. Une incendie considérable avait en lieu le matin. On estime à \$5,000,000 les pertes causées par l'élément destructeur en cette occasion. Il y a vingt-sept bateaux à vapeur qui sont brûlés au port. Le feu s'est déclaré à bord du bateau *St-Cloud* et s'est propagé avec une rapidité étonnante. Il n'y a qu'un seul journal anglais dans toute la ville qui ait échappé aux flammes, c'est *l'Union*. Tous les autres établissements de ce genre ont été détruits. La partie commerciale de la ville a été presque entièrement détruite.

Hier matin, 1300 à 1400 personnes, hommes, femmes et enfants venant de Vermont sont allés en pèlerinage à Bonsecours. Ils étaient venues à bord des bateaux *Ste-Marie* et *Ste-Léoline*.

Le vent nord-est qu'il a fait hier toute la journée a tellement fait monter l'eau du fleuve qu'il était impossible aux bateaux de Longueuil, de pouvoir approcher de leurs quais. Il n'y a que le bateau du chemin de fer qui a pu traverser hier après-midi.

Le montant total des *Bons Provinciaux* en circulation, le 18 courant, était de £131,895.

PORT DE MONTRÉAL. ARRIVAGES.

Le 16 mai. Navire Paragon, capt. Bayne, venant de Liverpool, charge complète, consignée à J. G. McKenzie et Cie. Le 17 mai. Navire Britannia, capt. Hamilton, Liverpool, charge complète, consignée à Edmonstone, Allan et Cie. " St. Andrew, capt. Mathews, Liverpool, charge complète, consignée à Ryan, Chapman et Cie. La Barque Marie, capt. Munro, Cuba, chargée de sucre, consignée à J. R. Orr. Amy Ann, capt. Thompson, Liverpool, charge complète, consignée à Edmonstone, Allan et Cie. Le Navire Orion, capt. Leeds, Bordeaux, chargée de vin et consignée à J. Buchanan et Cie. " Canada, capt. Barclay, Glasgow, charge complète et consignée à Edmonstone, Allan et Cie. EXPÉDITIONS. Le 17 mai. Navire Bellona, capt. Wylie, pour Glasgow. " Cambria, capt. Harrison, pour Glasgow.

CHAPEAUX CHAPEAUX

LES SOUS-SIGNÉS viennent de recevoir par la voie de New-York, des CHAPEAUX FRANÇAIS, de Castors de Soie et de Laine, de première et seconde qualités. Chapeaux superfin pour hommes. do. do. do. enfants. A USSE : Chapeaux assortis, en BOITES pour les marchands de la campagne, à vendre, à très bas prix, par HUDON, LESIEUR et QUEVILLON, 106, rue St-Paul. 21 avril 1849.

Assurance contre le feu.

Le Soussigné agent pour L'ETNA, HARTFORD et la PROTECTION, compagnie d'assurance contre le feu de Hartford, Connecticut, continue d'ASSURER contre les pertes ou dommages causés par le feu à des conditions libérales. ROBERT WOOD Montréal, 19 mai 1849.

HOTEL Canadien-Français.

RUE ST.-PAUL, VIS-A-VIS LE MARCHÉ BONSECOURS.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un HOTEL sur un bon pied, dans une vaste maison, vis-à-vis le marché Bonsecours, ci-devant occupé par M. Alexandre Dubois.

Il sera toujours prêt à recevoir les personnes qui voudront bien l'honorer de leurs visites, lorsqu'ils auront occasion de venir à la ville.

Les dépendances de la maison sont spacieuses ; il y a une grande cour, des écuries, et remises en très bon ordre.

Les chambres sont bien fournies, la table sera bien servie et rien ne sera égaré pour ce que ce nouvel établissement mérite une part de l'encouragement du public. JOSEPH DUMOUCHEL, ci-devant de St-Martin.

Propriete a Vendre.

UNE maison en bois de 50 pieds de longueur avec un magasin, hangar, écurie, remise etc etc, située au bas du village Terrebonne, dans une place très avantageuse pour le commerce, étant la propriété de Antoine Roussin.

S'adresser sur les lieux à G. M. PRÉVOST, ou à CHARLES QUEVILLON, Montréal.

28 avril 1849.

LE TEMPS EST VENU! PROMETTES-EN! HABILLEZ-VOUS, HABILLEZ-VOUS, A L'ENSEIGNE DU CASTOR,

122, RUE ST.-PAUL, MONTREAL. RUE ST.-PAUL, 122, MONTREAL.

La Maison Plamondon a ses nombreuses Pratiques Canadiennes.

PRENEZ GARDE, PAR le temps qui court chacun s'empresse de faire des annonces plus ou moins grandes, il nous faut nous aussi vous adresser nos remerciements pour l'encouragement libéral que notre maison a reçu de vous depuis qu'elle est fondée.

Pour mériter de nouveau votre encouragement nous devons vous annoncer que nous avons agrandi de beaucoup notre établissement. Le fond de notre maison a été augmenté et nous pouvons offrir au public canadien la plus grande quantité de hardes faites et autres marchandises qu'il soit possible de trouver dans aucun établissement de ce genre en Canada.

LES MARCHANDS TAILLEURS

de la rue McGill disaient encore hier comme Louis Philippe la veille de sa déchéance, "ils ne réussissent pas, ils sont impuissants."

Le lendemain il avait cessé d'être ROI. S'ils ne prennent garde, demain les pratiques leur diront : "Il est trop tard." Oui, il sera trop tard pour des réformes quand les pratiques vous auront laissé. C'est pourquoi, malgré le grand encouragement que nous avons reçu, nous tenons toujours à apporter de grandes améliorations dans notre établissement, tandis que les autres marchands, nous nous voulons réformer nos modes, et surtout les PRIX de nos marchandises. La qualité des effets sera meilleure que jamais. Le bon est toujours bon marché.

Dans des temps de démocratie comme ceux-ci, le citoyen doit rechercher l'économie. Il doit acheter de bonnes marchandises à bas prix.

Les marchandises et hardes faites que cette maison vient de recevoir et qu'elle reçoit, tous les jours maintenant par les arrivages du printemps sont de première qualité et en quantité suffisante pour rencontrer les demandes qui peuvent lui être faites.

Qu'on se rappelle bien que l'on peut acheter à QUINZE POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS. Des tailleurs sont toujours prêts à faire des hardes, suivant le goût des pratiques.

HARDES FAITES A VENDRE.

1150 Surtouts Chesterfield de Tweed gris. 460 Surtouts Cochrington. 750 " " double foulé. 500 Habits de Classe casimire carreauté. 450 " " de goit. 50 " " " drap noir. 950 Habits de Chasse drill carreauté. 200 Surtouts Chesterfield drap noir. 350 " " uni. 175 " " cachemire français noir. 300 " " cambréon. 700 " " drap fin, différentes couleurs. 1200 Surtouts Alpaca noir. 120 Habits drap superfin. 675 " " Royal Cord.

A U S S I : 750 Paires pantalons Drill carreauté et uni. 250 Paires pantalons casimire noir. 1500 " " bourgarr brun et blanc. 150 " " " " Royal Cord. 400 " " tweed barré. 3000 Vestes de différents patrons. 300 " " drill blanc. 800 " " cachemire français. 350 " " " casimire carreauté et barré. 350 " " satin noir et fleur.

T. IRELAND, GRAVEUR SUR CUIVRE, 8, GRANDE RUE ST. JACQUES.

Près la Banque de l'Amérique Britannique, GRAVE et imprime toutes sortes de cartes de visites...

ON VEND EN VENTE AU BUREAU de L'AVENIR, RUE ST. PAUL, 106, RUE ST. PAUL, MONTREAL, 106, MONTREAL.

Table listing various books and their prices, including 'Le Répertoire National' and 'La Lyre Canadienne'.

A VENDRE: LA LYRE CANADIENNE NOUVEAU RECUEIL De Chansons, Romances, Duos, Etc., Etc.

Arbres Fruitières A VENDRE. UNE belle collection d'arbres fruitiers; POMME, PÊCHER, etc.

4000 Verges Tapis à l'huile. M. A. LAFLAMME, 165, RUE CRAIG A MONTREAL.

A LOUER. UNE belle maison en bois, dans la paroisse de St. Antoine, Rivière Chamby, située vis-à-vis l'église St. Denis.

Calorifères Smolinski. M. SMOLINSKI a l'honneur d'annoncer au public de Montréal et des environs...

NOUS Soussignés les MARCHANDS de la RUE ST. PAUL, de la cité de Montréal, après nous être assemblés et entendus ensemble...

C'est pourquoi de notre propre désir, après mûre réflexion et sur l'honneur, nous promettons de ne plus permettre à l'avenir à nos commis de se tenir en dehors de nos magasins...

COURT TRAITÉ. SUR L'ART EPISTOLAIRE, A l'usage des Ecoles Elementaires. DEUXIEME EDITION.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais...

Ecole de Médecine de Québec. Les cours de lectures de cette Ecole s'ouvriront le 15 de MAI prochain...

Prof. J. G. BIBAUD, M. D. Prof. d'Anatomie, Ec. de Méd. de Montréal. 31 mars 1849.

Avis à ceux qui Doutent. ANALYSE DES EAUX DES SOURCES DE PLANTAGENET.

Table showing the chemical analysis of Plantagenet waters, listing various salts and their quantities.

Boire une bouteille avant déjeuner et une bouteille dans la soirée...

REMARQUES. Il est impossible de publier tous les certificats donnés à Montréal, depuis quelque temps...

En mai prochain, le public verra le grand nombre de certificats qui ont été publiés en faveur de ces Eaux.

CHOLÉRA. En ayant de l'eau de Plantagenet, le public n'a rien à craindre du choléra.

CHOLÉRA guéri par les Eaux de Plantagenet. Je soussigné désire donner mon témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet...

Le certificat suivant, à l'appui de ce que dit J. S. Cameron, écrivain de l'année 1842, de Québec, en visite à Montréal...

Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, écrivain de l'année 1842, de Québec, en visite à Montréal...

Quant à son usage dans le choléra dont Mr. L. à quelques certificats importants et respectables, il est évident que le traitement de l'eau de Plantagenet...

Quant à son usage dans le choléra dont Mr. L. à quelques certificats importants et respectables, il est évident que le traitement de l'eau de Plantagenet...

MONSIEUR. — Pour répondre au désir que vous m'avez témoigné de connaître mon opinion sur les effets et l'utilité des Eaux de Plantagenet...

MONSIEUR. — Pour répondre au désir que vous m'avez témoigné de connaître mon opinion sur les effets et l'utilité des Eaux de Plantagenet...

MONSIEUR. — Pour répondre au désir que vous m'avez témoigné de connaître mon opinion sur les effets et l'utilité des Eaux de Plantagenet...

MONSIEUR. — Pour répondre au désir que vous m'avez témoigné de connaître mon opinion sur les effets et l'utilité des Eaux de Plantagenet...

MONSIEUR. — Pour répondre au désir que vous m'avez témoigné de connaître mon opinion sur les effets et l'utilité des Eaux de Plantagenet...

SALSEPAREILLE. Dr. Townsend.



CET extrait est contenu dans des BOUTEILLES de verre, et est accompagné d'un prospectus...

OFFICIER DE LA MARINE DES ETATS-UNIS. Le capitaine G. W. McLean, membre de la législature...

GUÉRISON DES ÉCROUELLES. Le certificat suivant prouve que cette Salsepareille a un pouvoir particulier sur les maladies du sang...

TROIS ENFANS. Dr. Townsend: Mon cher Monsieur. — J'ai le plaisir de vous informer que trois de mes enfants ont été guéris des écoulements en employant votre excellente médecine...

JEUNES FILLES LIÈZ CECL. Vous dont le teint est pâle, dont les yeux sont appesantis, dont la figure est couverte de boutons, dont le peau est rude et tachetée de rousseurs...

GRAND REMÈDE POUR LES FEMMES. La Salsepareille du Dr. Townsend guérit radicalement et très vite la gonorrhée, les leucorrhées, les écoulements de matrice, les fleurs blanches...

Le Salsepareille du Dr. Townsend guérit radicalement et très vite la gonorrhée, les leucorrhées, les écoulements de matrice, les fleurs blanches...

Le Salsepareille du Dr. Townsend guérit radicalement et très vite la gonorrhée, les leucorrhées, les écoulements de matrice, les fleurs blanches...

Le Salsepareille du Dr. Townsend guérit radicalement et très vite la gonorrhée, les leucorrhées, les écoulements de matrice, les fleurs blanches...

Le Salsepareille du Dr. Townsend guérit radicalement et très vite la gonorrhée, les leucorrhées, les écoulements de matrice, les fleurs blanches...

Le Salsepareille du Dr. Townsend guérit radicalement et très vite la gonorrhée, les leucorrhées, les écoulements de matrice, les fleurs blanches...

Le Salsepareille du Dr. Townsend guérit radicalement et très vite la gonorrhée, les leucorrhées, les écoulements de matrice, les fleurs blanches...

Le Salsepareille du Dr. Townsend guérit radicalement et très vite la gonorrhée, les leucorrhées, les écoulements de matrice, les fleurs blanches...

Le Salsepareille du Dr. Townsend guérit radicalement et très vite la gonorrhée, les leucorrhées, les écoulements de matrice, les fleurs blanches...

Le Salsepareille du Dr. Townsend guérit radicalement et très vite la gonorrhée, les leucorrhées, les écoulements de matrice, les fleurs blanches...

Vous pouvez encore être guéri! ONGUENT D'HOLLOWAY.



Extrait d'une lettre de M. Thomas Brinton, propriétaire de la Tuilerie de Waterloo à West Hill, dans le comté d'York, datée du 28 septembre 1848.

MONSIEUR. — Depuis longtemps j'étais martyrisé par un rhumatisme et la sciatique rhumatismale, et que pendant dix semaines avant d'avoir fait usage de vos médicaments...

MONSIEUR. — C'est avec plaisir et reconnaissance que je vous informe qu'après avoir souffert pendant 21 ans d'une mauvaise jambe qui ne voulait céder à aucun traitement...

MONSIEUR. — C'est avec plaisir et reconnaissance que je vous informe qu'après avoir souffert pendant 21 ans d'une mauvaise jambe qui ne voulait céder à aucun traitement...

MONSIEUR. — C'est avec plaisir et reconnaissance que je vous informe qu'après avoir souffert pendant 21 ans d'une mauvaise jambe qui ne voulait céder à aucun traitement...

MONSIEUR. — C'est avec plaisir et reconnaissance que je vous informe qu'après avoir souffert pendant 21 ans d'une mauvaise jambe qui ne voulait céder à aucun traitement...

MONSIEUR. — C'est avec plaisir et reconnaissance que je vous informe qu'après avoir souffert pendant 21 ans d'une mauvaise jambe qui ne voulait céder à aucun traitement...

MONSIEUR. — C'est avec plaisir et reconnaissance que je vous informe qu'après avoir souffert pendant 21 ans d'une mauvaise jambe qui ne voulait céder à aucun traitement...

MONSIEUR. — C'est avec plaisir et reconnaissance que je vous informe qu'après avoir souffert pendant 21 ans d'une mauvaise jambe qui ne voulait céder à aucun traitement...

MONSIEUR. — C'est avec plaisir et reconnaissance que je vous informe qu'après avoir souffert pendant 21 ans d'une mauvaise jambe qui ne voulait céder à aucun traitement...

MONSIEUR. — C'est avec plaisir et reconnaissance que je vous informe qu'après avoir souffert pendant 21 ans d'une mauvaise jambe qui ne voulait céder à aucun traitement...

MONSIEUR. — C'est avec plaisir et reconnaissance que je vous informe qu'après avoir souffert pendant 21 ans d'une mauvaise jambe qui ne voulait céder à aucun traitement...

MONSIEUR. — C'est avec plaisir et reconnaissance que je vous informe qu'après avoir souffert pendant 21 ans d'une mauvaise jambe qui ne voulait céder à aucun traitement...

MONSIEUR. — C'est avec plaisir et reconnaissance que je vous informe qu'après avoir souffert pendant 21 ans d'une mauvaise jambe qui ne voulait céder à aucun traitement...

MONSIEUR. — C'est avec plaisir et reconnaissance que je vous informe qu'après avoir souffert pendant 21 ans d'une mauvaise jambe qui ne voulait céder à aucun traitement...

MONSIEUR. — C'est avec plaisir et reconnaissance que je vous informe qu'après avoir souffert pendant 21 ans d'une mauvaise jambe qui ne voulait céder à aucun traitement...

A. DAMASE DORVAL, AVOCAT. A traversé son étude chez M. le Dr. D'Orsonnes, rue St. Louis, le 5 mai 1849.

LS. BETOURNAY, AVOCAT, BUREAU DE J. U. BEAUDRY, ECR. RUE CRAIG.

P. C. DURANCEAU, AVOCAT. A établi son bureau au village de La Prairie, le 28 avril 1849.

P. N. BORION, DÉPUTÉ ARPENTIER PROVINCIAL. No. 61 rue Craig. Maison de pension de L. RICHARD.

Z. CHAPELAIN, RELIEUR ET LIBRAIRE. COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST-VINCENT, MONTREAL. 3 février 1849.

DOUFRÉ et LENOIR, Avocats. No. 14, RUE ST. VINCENT. 6 décembre 1848.

C. F. PAPINEAU, NOTAIRE DE LA BANQUE DU PEUPLE. 164, RUE NOTRE-DAME.

CHS. LABERGE, AVOCAT, RUE ST-VINCENT No. 10.

L. P. BOIVIN, COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST-VINCENT.

J. B. E. BISSON, FERBLANTIER. RUE ST-LAURENT, EN FACE DU MARCHÉ. Averti ses amis et public en général, qu'il vient d'ouvrir une boutique de Ferblanterie à l'endroit ci-dessus.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX, 106, RUE ST-PAUL, A MONTREAL.

Le premier semestre d'abonnement... Le second semestre d'abonnement...

TARIF DES ANNONCES. Pour la première insertion, par ligne, 0 0 4. Pour les insertions subséquentes, par ligne, 0 0 1.

AGENTS DE L'AVENIR. Québec, MM. F. N. Julien, Trois-Rivières, J. N. Bureau, Berthier, P. J. Guitté, Ste-Aune de la Pêrde, L. Bureau, Soré, J. B. Lamère, St. Ours, Jos. Gervais, St. Jean-Baptiste, J. M. Gauthier, St. Hyacinthe, M. L. Gauthier, St. Près, J. C. Baehand, St. René, J. H. Martin, St. Roch des Aulnais, J. B. Dupuis, St. Charles, J. O. Hébert, Laprairie, Gu. Haume Barette, Pointe Lévy, V. H. Leclair, St. Alphonse, J. Y. nresse, St. Roch d'Acadigon, Dr. Robitaille, Bellefleur, G. Préfontaine, St. Eustache, G. Féré, L'Assomption, G. Chagnon, Bonaventure, P. Monette, St. Basile, M. Robitaille, St. Hilaire, J. M. Gauthier, Coopersville Clinton, Co. N. Y., Dr. J. E. Dorion, St. Marc, Joseph Dalé, Verchères, X. Robert, Soulanges, E. Hayes, N. P. Rivière du Loup, L. J. Bourret, Ste. Marie de Manoir, H. Gauthier, St. Michel, J. M. Gauthier, St. Anne la Pêrde, Dr. J. E. Dorion, St. Michel Comté de Belcher, W. Lamierre, St. Jean-Baptiste, J. B. Sauré dit Larose, Longueuil, J. G. Patenaude, St. Antoine, Etienne Girard.

Le Directeur-Gérant, J. B. E. BISSON.

W. H. ROWEN, Imprimeur.

W. H. ROWEN, Imprimeur.

W. H. ROWEN, Imprimeur.